



Association Médico - Éducative Rouennaise

Livret d'accueil

Atelier de jour Les Lierres



Atelier de jour Les Lierres, 31 rue Benoit Malon 76300 Sotteville-Lès-Rouen

Tél : 02 35 63 44 84

aj.leslierres@amer-76

1 - A.M.E.R. = Association Médico Educative Rouennaise

L'A.M.E.R. a été créé en 1959 par des parents d'enfants déficients intellectuels.

Les objectifs de l'association sont de :

- Créer et gérer des établissements pour accueillir des personnes déficientes intellectuelles
- Assurer un appui moral aux familles
- Répondre aux besoins des personnes handicapées

L'A.M.E.R. est gérée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de parents adhérents et élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Comment adhérer à l'association ?

Toute personne peut devenir membre de l'A.M.E.R. en payant une [cotisation](#) annuelle.

Une [cotisation](#) est une somme d'argent que l'on donne à une association pour être adhérent.

Être adhérent c'est être membre de cette association.

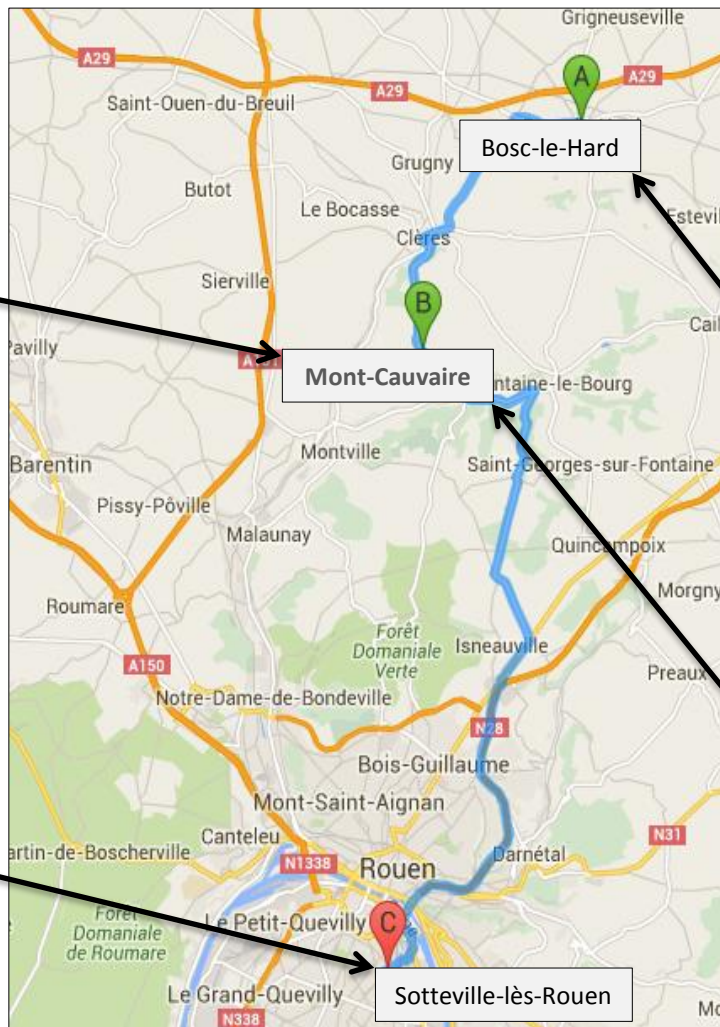
Etre membre veut dire :

- Participer à la vie associative (vente de brioches, kermesse, soirée couscous...)
- Etre bénévole
- Défendre la cause des personnes déficientes intellectuelles

Présentation des différents établissements et services de l'A.M.E.R.



Atelier de jour et foyer d'hébergement « Les Pommiers » à Mont Cauvaire



Foyer de vie « Les Lauriers » à Bosc-le-Hard



Atelier de jour « Les Lauriers » à Sotteville-les-Rouen



IME Dominique Lefort à Mont Cauvaire

2- L'atelier de jour « Les Lierres »

L'atelier de jour « Les Lierres » a été créé en 1995.

Il est installé dans une maison en centre ville de Sotteville-Lès-Rouen.

L'atelier de jour est **agrée** par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Agrée veut dire que l'A.M.E.R. est autorisée à accueillir des personnes déficientes intellectuelles.

L'atelier de jour accueille 25 adultes en journée.

Il est ouvert 220 jours par an.

Un calendrier est donné tous les ans au mois de septembre.

Pour demander une admission à l'atelier de jour, il faut :

- une notification d'orientation de la **MDPH**
- une fiche d'informations complétée
- une ordonnance de jugement de tutelle
- un rapport éducatif
- un rapport médical



MDPH = Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'équipe de l'atelier de jour « Les Lierres » est composée de :

- MA = Moniteur d'Atelier
- ME = Moniteur Educateur
- AMP = Aide Médico Psychologique

Les missions de l'atelier de jour sont accès sur :



L'autonomie

Exemples : faire les courses, faire la cuisine ou prendre les transports.

Le bien-être et la santé

Exemples : faire du sport, manger équilibré, prendre soin de sa santé.



L'expression et la participation

Exemples : échanger avec les autres, participer à des réunions et donner son avis, faire des choix en toute autonomie et voter.

La vie sociale et les liens familiaux

Exemples : faire des sorties, faire du sport, maintenir les liens avec la famille.

Exemple d'une journée type :

- **9h00** : Accueil autour d'un café ou thé





- **10h00 – 12h00** : activités
- **12h00 – 14h00** : repas, vaisselle et pause



- **14h00 – 15h30** : activités

- **16h00** : Fermeture de l'atelier de jour

3 - Le fonctionnement du foyer

L'atelier de jour est financé par l'aide sociale départementale, qui fixe le prix de journée.

€ Les personnes accueillies en journée payent :

- Les repas



4 – Le projet personnalisé

Le projet personnalisé donne :

- Les besoins et les souhaits de la personne
- Les objectifs de l'accompagnement
- Les moyens utilisés

Le suivi du projet est fait par l'éducateur référent et le responsable de service.

Il est réalisé dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat de séjour.

Il est renouvelé tous les ans.

5 - Droits et devoirs de chacun...



Chaque personne accueillie a des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs se trouvent dans le **règlement de fonctionnement de l'établissement**.

Ce règlement est affiché dans le hall d'entrée de l'établissement, et la Charte des Droits et des Libertés.

La Charte des Droits et des Libertés est donnée avec le livret d'accueil.

Les autres droits sont :

- Faire appel à un **médiateur** si j'en ai besoin.

Le **médiateur** est une personne qui intervient pour régler un problème entre l'établissement et la personne ou sa famille.

- Participer au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une réunion pour :

- Parler du fonctionnement de l'établissement
- Proposer des idées pour améliorer le quotidien
- Donner son avis

Au Conseil de la Vie Sociale (CVS) il y a :

- Des délégués : ceux sont des personnes accueillies qui sont élues par les autres personnes de leur section.
- Des parents adhérents à l'A.M.E.R.
- Des personnes de la direction.
- Des personnes qui travaillent dans l'établissement.

Il y a 3 commissions CVS par an.

6 - Informations particulières

La MDPH c'est quoi ?



La MDPH c'est la **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées.

Les missions de la MDPH sont :

- Accueillir les personnes handicapées et leur famille.
- Informer les personnes de leurs droits, et des aides qui existent pour elles (financières, structures, soins, matériels ...).
- Accompagner et de conseiller les personnes et leur famille.
- Etudier les demandes de reconnaissance handicap et les aides financières des personnes et de leur famille.

La prestation de compensation du handicap c'est quoi ?

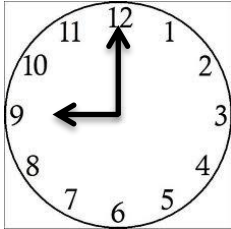
La prestation de compensation est une aide financière.

Elle aide la personne handicapée dans sa vie de tous les jours ou pour des situations exceptionnelles.

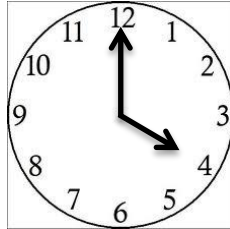
7 - Informations pratiques

Horaires de l'atelier de jour:

L'atelier de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h.



9h00



16h00

Siège social de l'A.M.E.R.

Adresse : A.M.E.R.

Domaine du fossé

76690 Mont Cauvaire

Téléphone : 02 32 93 90 20

Fax : 02 35 33 12 45

Présidente de l'A.M.E.R. : Madame Taupin

Directeur de l'A.M.E.R. : Monsieur Anouj

Directrice adjointe du secteur adulte : Madame Chevereau

Responsable de service : Madame Brainville